



Depuis 1892



## AVIS de COURSE

**Challenge D'Automne SRCO**

**Régate N°6**

# Régate de NOEL

**Championnat Baie de Seine,**

**Dimanche 02 Décembre – OUISTREHAM Riva-Bella**

Pour voiliers jaugés FFV HN Osiris

Classes HN, J 80, Mini

**Clôture des inscriptions Samedi 01 Décembre 19h00**

Tarif 20 €

**Confirmation des inscriptions à la SRCO :**

Dimanche 02 Décembre de 08h00 à 08h30

*Inscriptions tardives (tarif 50% supplémentaire)*

### Programme

- 08h30 Briefing au club house de la SRCO
- 09h30 SAS de sortie
- 10h30 Signal d'avertissement
- 16h00 SAS de retour (fermeture porte aval)
- 17h00 Résultats

#### Contacts :

Mike CONROY 06 31 10 30 19

Guy BEAUDOUIN 06 76 15 17 89



Depuis 1892



## 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) quand elles s'appliquent
- 1.6 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

## 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux *peuvent être tenus d'*arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Règlementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **A - B - C** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **3°** catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation **côtière** de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec la législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux

Classe 1 (groupe net inférieur ou égal à 18,5)

Classe 2 (groupe net supérieur à 18,5)

Classe L (bateau appartenant à la classe L)

Classe R3 (Figaro One )



Depuis 1892



et/ou aux bateaux du système à handicap *Osiris Habitable* d'un coefficient minimum de 6 net.

3.2 Les bateaux admissibles ne peuvent s'inscrire qu'uniquement en ligne sur le site SRCO et en réglant les frais d'inscription requis, à la SRCO.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.



Depuis 1892



#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Toutes classes	20 €

##### 4.1 Inscription et confirmation d'inscription :

**Inscription jusqu'au Samedi 01 Décembre à 19h00, après la date droit d'inscription +50%**

**Confirmation de l'inscription jusqu'au Dimanche 02 Décembre à 8h30**

##### 5.2 Jauge et contrôles :

A la discrétion du comité de course

##### 5.3 Marée

02/12/2018	heure
PM coef 58 H 6,75 m	06h21'
BM coef 61 H 2,26 m	13h19'

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

---

**Société des Régates de Caen Ouistreham** – Esplanade Eric TABARLY – 14150 OUISTREHAM, France  
Téléphone : 02 31 96 13 30 - Email : [contact@srco.fr](mailto:contact@srco.fr) - Site web : [www.srco.fr](http://www.srco.fr)



Depuis 1892



Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions
- affichées selon la Prescription Fédérale

## 7. LES PARCOURS

7.1 Le parcours sera de type côtier.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

## 8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 9. CLASSEMENT

9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps sans CVL (Coefficient Vent Léger). Il y aura un ou plusieurs classements selon le nombre d'inscrits.

## 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : contacter la capitainerie du port

## 11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



Depuis 1892



### 13. PRIX

La remise des prix aura lieu à la SRCO à 17H00. Tous les concurrents et leurs équipages sont invités à y assister.

En cas d'empêchement, les skippers doivent désigner une personne pour représenter leur bateau.

### 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

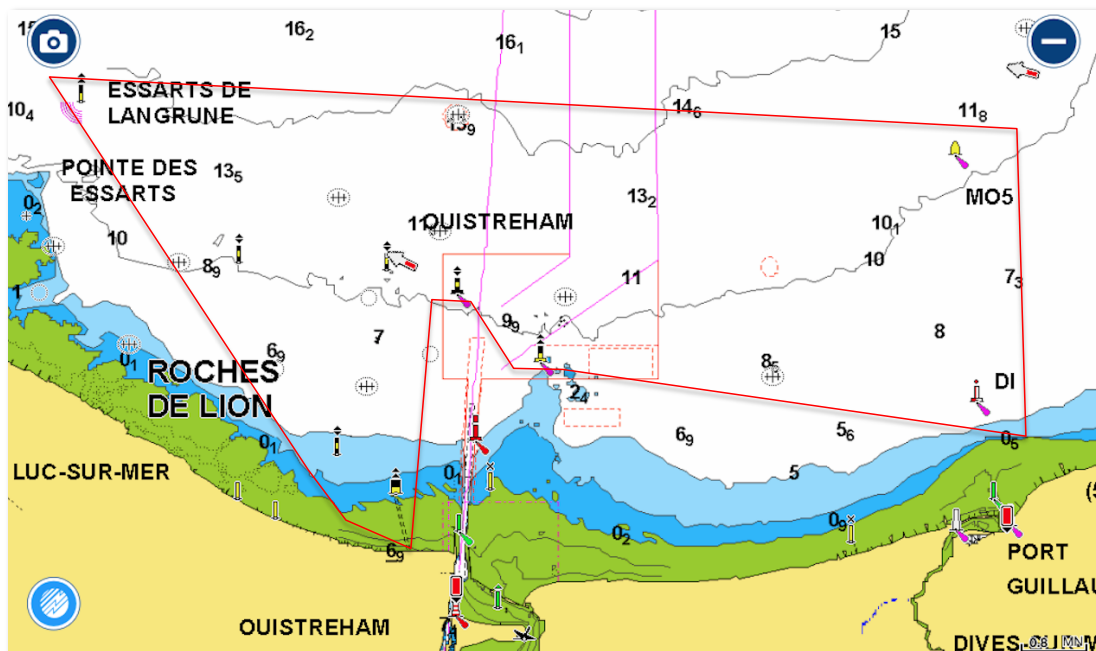
### 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

- SRCO : 02 31 96 13 30
- Guy BEAUDOUIN 06 76 15 17 89

## SITUATION DE LA ZONE D'EVOLUTION

Zone de course à l'intérieur du liseré rouge





Depuis 1892

